



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 27

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} STONE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 211 — *Loi sur la participation du public quant aux lois budgétaires/The Budget Bill Public Accountability Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} STONE intervient.

M^{me} la ministre KENNEDY ainsi que MM. PERCHOTTE et WOWCHUK posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} CROSS ainsi que MM. PERCHOTTE, DEVGAN et WOWCHUK interviennent. M. le ministre MOYES exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} STONE présente la proposition suivante :

Proposition n° 5 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à augmenter le seuil d'exemption fiscale personnelle

Attendu :

que les Manitobains font face à une crise de l'abordabilité et du coût de la vie;

que le gouvernement provincial a annulé l'indexation du montant personnel de base et des tranches d'imposition des particuliers, ce qui coûtera plus cher aux Manitobains chaque année;

que depuis qu'il est au pouvoir, ce gouvernement a rompu sa promesse de ne pas augmenter les taxes et les impôts puisqu'il a augmenté les taxes scolaires et les impôts fonciers pour l'éducation et qu'il a mis fin à l'indexation de l'impôt sur le revenu, faisant ainsi basculer davantage de Manitobains dans des tranches d'imposition plus élevées;

qu'il élimine progressivement le montant personnel de base pour des professionnels de la santé importants tels que les médecins, ce qui rend le Manitoba moins concurrentiel dans le recrutement de travailleurs clés pour le système de soins de santé;

qu'il a augmenté les taxes et les impôts à l'égard de plus de 55 % des familles et des propriétaires, soit plus de 130 000 propriétaires à Winnipeg seulement;

que les taxes et les impôts, notamment les impôts fonciers, ont augmenté de 19,5 % depuis son arrivée au pouvoir;

que les Manitobains paient désormais les taxes et les impôts les plus élevés de l'Ouest canadien et subissent l'inflation la plus élevée au pays, le prix de l'épicerie ayant augmenté de 5,9 %;

que selon le rapport de 2026 sur l'indice des dettes à la consommation de MNP, il manque au moins deux cents dollars par mois à la moitié des familles manitobaines pour pouvoir régler leurs factures et rembourser leurs dettes;

que le gouvernement provincial progressiste-conservateur précédent a réussi à retirer des rôles d'imposition plus de 75 000 Manitobains à faible revenu en faisant passer le montant personnel de base à 15 000 \$ grâce aux augmentations qu'il a effectuées de 2016 à 2023;

qu'un rapport de 2025 de l'Institut Fraser révèle que le coût de la vie pour les familles qui achètent ou louent un logement à Winnipeg est considérablement moins abordable et que ces familles ont besoin d'une plus grande part de leur revenu net pour se loger, soit le quart de leur revenu annuel pour payer leur loyer ou 13 mois d'économies pour acheter un logement moyen à Winnipeg;

que de nombreuses familles manitobaines peinent à faire face à l'augmentation du coût de la vie, à se nourrir et à payer leur chauffage et leurs impôts fonciers, et disposent d'un revenu net plus faible,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à augmenter le montant personnel de base d'imposition provinciale et à le fixer à 30 000 \$.

Il s'élève un débat.

M^{me} STONE intervient.

M^{me} CORBETT ainsi que MM. NARTH et EWASKO posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* SIMARD, M. NARTH, M^{me} la *ministre* NAYLOR et M. EWASKO interviennent. M^{me} DELA CRUZ exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTÉ

Avant l'examen des affaires courantes, M. WASYLIW soulève une question de privilège, alléguant que les commentaires faits à son sujet par le premier ministre pendant la période des questions orales hier étaient non parlementaires. Il termine son intervention en proposant qu'un comité permanent de l'Assemblée soit saisi de la question.

M^{me} la ministre FONTAINE intervient. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N^o 36) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*;

(M^{me} la ministre FONTAINE)

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*;

(M. le ministre WIEBE)

(N^o 42) — *Loi modifiant diverses lois en matière de véhicules automobiles/The Motor Vehicle Statutes Amendment Act*;

(M. le ministre WIEBE)

(N^o 44) — *Loi corrective de 2026/The Minor Amendments and Corrections Act, 2026*;

(M. le ministre WIEBE)

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*;

(M. le ministre SANDHU)

(N^o 48) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels et la Loi sur l'aménagement du territoire (biens-fonds cédés à des fins publiques)/The Real Property Amendment and Planning Amendment Act (Land Conveyed for Public Purposes)*;

(M. le ministre SANDHU)

(N^o 49) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales/The Business Practices Amendment Act*;

(M. le ministre SANDHU)

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*;

(M. le ministre SALA)

(N^o 39) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes/The Manitoba Hydro Amendment and Tax Administration and Miscellaneous Taxes Amendment Act*;

(M. le ministre SALA)

(N° 46) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act;*
(M. le ministre SALA)

(N° 37) — *Loi modifiant diverses lois en matière d'environnement/The Environmental Statutes Amendment Act;*
(M. le ministre MOYES)

(N° 50) — *Loi modifiant la Loi sur les pharmacies, la Loi sur les professions de la santé réglementées et la Loi sur la santé publique/The Pharmaceutical Amendment, Regulated Health Professions Amendment and Public Health Amendment Act;*
(Ministre ASAGWARA)

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'Association des commissions scolaires du Manitoba/The Public Schools Amendment and Manitoba School Boards Association Amendment Act;*
(M^{me} la ministre SCHMIDT)

(N° 41) — *Loi sur la promotion de l'inclusion dans le sport amateur/The Promoting Inclusion in Amateur Sport Act;*
(M^{me} la ministre KENNEDY)

(N° 47) — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Amendment Act;*
(M. le ministre MOSES)

(N° 45) — *Loi sur le Yellowquill University College et modification de la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Yellowquill University College Act and Amendments to The Advanced Education Administration Act;*
(M^{me} la ministre CABLE)

(N° 43) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Highway Traffic Amendment and Drivers and Vehicles Amendment Act;*
(M^{me} la ministre NAYLOR)

(N° 204) — *Loi sur la construction de logements résidentiels en temps opportun/The Timely Construction of Residential Housing Act;*
(M. WASYLIW)

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act.*
(M. WASYLIW)

M^{me} FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet de la Journée de sensibilisation à la traite de personnes au Manitoba qui a lieu aujourd'hui.

M^{me} BYRAM fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, Ministre ASAGWARA, M^{me} ROBBINS, M^{me} la ministre MARCELINO ainsi que MM. PERCHOTTE et OXENHAM font des déclarations de député.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à augmenter le seuil d'exemption fiscale personnelle, laquelle a déjà fait l'objet d'un débat, sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans délai l'évaluation et la réforme des services destinés aux personnes handicapées afin qu'ils soient adaptés à la réalité des familles, notamment par l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des programmes d'intervention précoce, l'augmentation du financement des services de thérapie et de soutien et la fourniture de ressources supplémentaires aux collectivités rurales actuellement en manque de services adéquats.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à retirer des impôts fonciers le financement de l'éducation et l'impôt y afférent et à trouver un moyen juste et équitable pour financer l'éducation au Manitoba.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodynamomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le ministre des Relations avec les municipalités et le Nord à empêcher la levée du moratoire sur l'aménagement le long de la rivière Bird proposée par le district d'aménagement du territoire de la rivière Winnipeg.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} la ministre FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre FONTAINE intervient.

M^{me} BYRAM pose des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} BYRAM intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 19 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey